

# Tutoriel pour déposer une demande de subvention DETR/DSIL sur démarches simplifiées

\*\*\*\*\*

**Nom de la démarche : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Marne)**

**Campagne ouverte jusqu'au vendredi 16/02/2023 23h59  
pour tous les projets DETR et DSIL**

**Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de l'accusé de réception de demande de subvention réceptionné après dépôt du dossier en ligne sur démarches simplifiées.**

 **Conseil** : Préparez votre demande afin de passer moins de temps sur la démarche en ligne et rassemblez en amont les pièces justificatives à joindre obligatoirement.

## I/ Connexion

Au préalable, munissez-vous du numéro SIRET de votre collectivité.

- ◆ Ouvrir une page internet et recopier le lien suivant :  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil-marne2024>

Ce lien est également disponible sur « <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales/Finances-locales/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-et-dotation-de-soutien-a-l-investissement-local2/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-et-dotation-de-soutien-a-l-investissement-local> ».

➔ Si vous avez déjà un compte : cliquer sur « J'ai déjà un compte »

### Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Marne)

 Date limite : 16 février 2024 à 23 h 59 (heure de Paris).

#### Commencer la démarche

##### Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

→ Si vous n'avez pas de compte :

Etape 1 :

Cliquer sur  
« Créer un compte démarches simplifiées.fr »

Commencer la démarche

Avec FranceConnect  
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

**Créer un compte démarches-simplifiées.fr**

J'ai déjà un compte

Etape 2 :

Indiquer une adresse mél et un mot de passe  
Cliquer sur Créer un compte

Créer un compte démarches-simplifiées.fr

Avec FranceConnect  
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

Email

Votre adresse email

Mot de passe (8 caractères minimum)

8 caractères minimum

**Créer un compte**



Vous pouvez indiquer l'adresse mél de votre collectivité ou une adresse mél personnelle. Toutefois, dès lors que l'adresse mél est activée, il ne vous sera pas possible de la modifier au cours de cette programmation.

Vous arrivez sur la page d'accueil de la démarche relative à la programmation DETR/DSIL 2024. Pour commencer le dépôt de votre projet, il suffit de cliquer sur « Commencer la démarche ».

### Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Marne)

Date limite : 16 février 2024 à 23 h 59 (heure de Paris)

**Commencer la démarche**

Quel est l'objet de la démarche ?

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus. Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions. Pour plus d'informations sur la DETR : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b4d8-copie-16h46-financer-des-projets-dinvestissem/>



Il faut déposer un dossier pour chacun de vos projets. A cet effet, un ordre de priorité vous sera demandé au cours du dépôt.



Si vous rencontrez des difficultés de connexion, télécharger le navigateur Mozilla Firefox gratuitement <https://www.mozilla.org/fr/firefox/new/>

→ **Si vous possédez votre n° SIRET :**

*Etape 1*

- ◆ Indiquer le **numéro SIRET** de votre collectivité
- ◆ Cliquer sur **Valider**

**Identifier votre établissement**

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

**Valider**

*Etape 2*

**Vérifier** qu'il s'agisse bien de votre collectivité

Cliquer sur **Continuer avec ces informations**

**Informations sur l'établissement**

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.  
Ces informations seront jointes à votre dossier.

**MAIRIE**

- Siret : Z1880160300018
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Adresse : COMMUNE DE EPINAL MAIRIE 9 RUE DU GENERAL LECLERC BP 25 88001 EPINAL CEDEX FRANCE

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.

Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

— Autres informations sur l'organisme sur « [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr) »

Utiliser un autre numéro SIRET

**Continuer avec ces informations**

⇒ **Passer à l'étape 2 : Remplissage du formulaire de dépôt d'un dossier en ligne (page 4)**

→ **Si vous ne possédez pas votre n° SIRET :**

- ◆ Cliquer sur [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr), une nouvelle page s'ouvre (cf ci-dessous) :

**L'Annuaire des Entreprises**

Retrouvez toutes les informations publiques sur une entreprise, une association ou une administration

épinal

**Indiquer** le nom de votre collectivité (exemple ci-joint : épinal)

Puis cliquer sur la **loupe**

[Afficher les filtres de recherche](#)

Parmi les résultats trouvés, **cliquez sur votre collectivité.**

Plus de 10000 résultats trouvés.

**COMMUNE DE EPINAL** Collectivité territoriale  
Administration publique générale  
Lydie ADAM, Dominique ANDRES, Eric BALAUD, Julie BEDON, Adel BEN-OMRANE, et 34 autres  
9 RUE DU GENERAL LECLERC, 88000 EPINAL · 33 établissements en activité

**SYND INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA REGION D EPINAL (SICOVAD)** Service public  
Collecte des déchets non dangereux  
4 ALLÉE SAINT ARNOULD, 88000 EPINAL · 14 établissements en activité

**MD EPINAL**  
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé  
Philippe MARCHAND  
14 RUE DE SAURUPT, 54000 NANCY · 4 établissements en activité

Les informations relatives à votre collectivité s'affichent :

## COMMUNE DE EPINAL

Collectivité territoriale · 218 801 603 **en activité**

in     

L'unité légale COMMUNE DE EPINAL a été créée le 1 juin 1966. Sa forme juridique est Commune et commune nouvelle. Son siège social est domicilié au 9 RUE DU GENERAL LECLERC, BP 25, 88000 EPINAL (voir sur la carte). Elle possède 51 établissements dont 33 sont en activité (voir la liste).

Informations générales Justificatif d'immatriculation Élus Annonces Conventions collectives

### Résumé

Dénomination	COMMUNE DE EPINAL
SIREN	218 801 603
SIRET du siège social	218 801 603 00018 <a href="#">copier</a>
N° TVA Intracommunautaire	FR01 218 801 603
Activité principale du siège social (NAF/APE)	84.11Z - Administration publique générale
Adresse postale	9 RUE DU GENERAL LECLERC, BP 25, 88000 EPINAL
Nature juridique	Commune et commune nouvelle
Tranche effectif salarié de la structure	1 000 à 1 999 salariés, en 2020
Taille de la structure	Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI), en 2020
Date de création	01/06/1966
Dernière modification des données Insee	29/08/2022

[Une erreur ou une question sur ces données ?](#) Sources : Insee, VIES, DINUM · mise à jour le 28/12/2022

Placer votre curseur sur le n° SIRET

Cliquer sur **Copier**

- ◆ Fermer cette page et retourner sur la page d'accueil

## Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

**Valider**

Avec la souris, **faire clic droit et coller**. Le n° de SIRET se copie.

Appuyer sur **Valider** pour passer à l'étape suivante

## Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement. Ces informations seront jointes à votre dossier.

### MAIRIE

- Siret : 21880160300018
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Adresse : COMMUNE DE EPINAL MAIRIE 9 RUE DU GENERAL LECLERC BP 25 88001 EPINAL CEDEX FRANCE

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.

Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

— Autres informations sur l'organisme sur « [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr) »

[Utiliser un autre numéro SIRET](#) [Continuer avec ces informations](#)

**Vérifier** qu'il s'agisse bien de votre collectivité

**Si oui**, cliquer sur **Continuer avec ces informations**

**Si non**, cliquer sur **Utiliser un autre numéro SIRET**

## II / Remplissage du formulaire de dépôt en ligne

Le formulaire se présente sous la forme de champs à compléter ou suivant un choix à faire parmi un menu déroulant.

**Les champs présentant une astérisque \* sont obligatoires. Si un champ marqué par ce caractère n'était pas complété, le formulaire vous l'indiquera ; le dossier ne pourra pas être déposé et restera à l'état de brouillon.**

 *Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre ultérieurement votre saisie en ligne du dossier.*

### Démarche préalable

Il vous est indiqué un numéro de dossier, le rappel de la démarche sur laquelle vous déposez un projet et le statut de votre dossier (brouillon dans l'exemple ci-dessous).

Vous trouverez également en pièce jointe le guide et ses annexes.



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Marne) BROUILLON

**Dossier n° 15261754 - En brouillon depuis le 04 décembre 2023 14:45**

Expirera le 04/12/2024 (12 mois après la création du dossier)

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Mon identité](#)

Les champs suivis d'un astérisque (\*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#) Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

 **Il faudra bien vous assurer lors du dépôt du projet que le statut soit et non « brouillon ».**  
**Si le statut est « brouillon », votre dossier ne pourra pas être instruit dans le cadre de la programmation 2024.**

### 1) Informations sur le porteur de projet (champs obligatoires \*)

#### → Identification de la collectivité porteuse du projet

Nature du porteur de projet \*

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les c

Commune

EPCI

Pôle d'équilibre territorial et rural

Syndicat de communes

Autre

Département et arrondissement du porteur de projet \*

Votre dossier sera transmis à la sous-préfecture d'arrondissement, compétente pou

51 - Marne - arrondissement de Châlons-en-Champagne

51 - Marne - arrondissement de Épernay

51 - Marne - arrondissement de Reims

51 - Marne - arrondissement de Vitry-le-François

Fonction du porteur de projet \*

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établisse

Maire

Président (e) d'EPCI

Président (e) de syndicat

Autre

**Cocher :**

- la nature du porteur de projet
- l'arrondissement d'appartenance
- la fonction du porteur de projet

Nom du porteur de projet \*

Prénom du porteur de projet \*

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ? \*

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20 % de la totalité

Oui  Non

Identification du maître d'ouvrage \*

Saisissez 14 chiffres sans espaces. Exemple : 50000123456789

Indiquez le code SIRET de la personne morale délégataire de la maîtrise d'ouvrage.

Joindre la convention de délégation \*

Convention signée par la collectivité déléguant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

**Indiquer** le nom et prénom du maire ou du président de l'EPCI

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage à condition qu'elle justifie une participation financière à hauteur d'au moins 20 % de la totalité des financements publics mobilisés.

Si **NON**, saisissez le code SIRET de la personne morale délégataire de la maîtrise d'ouvrage

Si **OUI**, saisissez le code SIRET de la personne morale délégataire de la maîtrise d'ouvrage ET joindre la convention de délégation

## ➔ Identification de la personne chargée du suivi du dossier (champs obligatoires \*)

Nom \*

Prénom \*

Fonction \*

Téléphone \*

Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

L'identité de la personne chargée du suivi du dossier permettra aux services de la préfecture et des sous-préfectures de contacter la personne référente pour obtenir des informations complémentaires sur le dossier déposé.

## 2) Présentation de l'opération

### ➔ Description du projet

Intitulé du projet \*

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État mairie, création d'une structure France services.

**Décrire** en une courte expression l'intitulé du projet

Adresse principale du projet \*

Saisissez une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune. Exemple : 11 rue Réaumur, Paris

Si possible, précisez une adresse précise, à défaut le nom de la commune, sur le territoire de la commune

**Saisir** une adresse précise, une commune, une voie ou un lieu-dit (exemple : 11 rue Réaumur, Paris). A défaut, le nom de la commune

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public financement.

L'octroi final de la subvention est conditionné à la transmission de cette délibération au service

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

**Fournir** la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Joindre un document de présentation de votre projet \*

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le...

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

**Joindre** un document de présentation de votre projet (description, objectifs,...)

Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ? \*

Oui  Non

**Cliquer** sur oui ou non si le projet d'investissement comprend des acquisitions immobilières

Joindre un plan de situation et/ou un plan cadastral \*

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

**Si oui**, joindre un plan de situation et/ou un plan cadastral

Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

**Si oui**, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Le projet d'investissement comprend-il des travaux ? \*

En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. **Attention : le projet doit également respecter de déclaration préalable, un permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité**

Oui  Non

**Cliquer** sur oui ou non si le projet d'investissement comprend des travaux

Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ? \*

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

[Zone de sélection des zonages spécifiques]

**Si oui ou non**, préciser si le projet est situé dans un zonage spécifique

Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ? \*

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'Etat. Exemple : projet inscrit dans un contrat appelé contrat de relance et de transition écologique, conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Derr

[Zone de contractualisation]

**Si oui ou non**, préciser si le projet est inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat (exemple : PTRTE, ACV,...)

Justificatif travaux 01 - Situation juridique des terrains et immeubles \*

Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que la situation est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur.

Taille maximale : 200 Mo.  
 Aucun fichier sélectionné.

Justificatif travaux 02 - Plan de situation et plan de masse des travaux \*

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Justificatif travaux 03 - Programme détaillé des travaux \*

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Justificatif travaux 04 - Dossier d'avant-projet définitif

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

**Si oui**, joindre les justificatifs suivants :

- situation juridique des terrains et immeubles
- plan de situation et plan de masse des travaux
- programme détaillé des travaux
- dossier d'avant-projet définitif

## ➔ Impact environnemental du projet

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ? \*

Oui  Non

**Cliquer** sur oui ou non, si le projet concourt aux enjeux de la transition écologique ?

Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement. \*

[Zone de sélection des objectifs environnementaux impactés favorablement]

**Si oui**, choisir les objectifs environnementaux impactés favorablement dans la liste déroulante

Justifier en quelques mots.

Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes

[Zone de justification en quelques mots]

Et **Justifier** en quelques mots

Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ? \*

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

← Cliquez sur oui ou non, si le projet implique une artificialisation des sols

Oui  Non

### → Dates prévisionnelles de réalisation du projet

Date de commencement de l'opération \*

Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/01/2022

Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.

jj / mm / aaaa

← Indiquer la date de commencement de l'opération

Le commencement d'exécution des travaux devra être formalisé par une déclaration écrite (Annexe 6 du guide), signée du bénéficiaire et transmise impérativement aux services de la préfecture.



Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération \*

Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/01/2022

En application des dispositions de l'article R2334-29 du CGCT [r2](#), le bénéficiaire achever l'opération.

jj / mm / aaaa

← Indiquer la date d'achèvement de l'opération

L'achèvement des travaux devra être formalisé par une déclaration écrite (Annexe 8 du guide), signée du bénéficiaire et transmise impérativement aux services de la préfecture.



**En cas de subvention octroyée, l'opération doit être achevée dans un délai de 4 ans à partir de la déclaration de commencement d'exécution signée par son bénéficiaire.**

Les annexes se trouvent dans le guide mis à votre disposition en préambule du formulaire de démarches simplifiées ou sur le site internet de la préfecture sous le lien suivant :

<https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales/Finances-locales/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-et-dotation-de-soutien-a-l-investissement-local2/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-et-dotation-de-soutien-a-l-investissement-local>

### 3) Plan de financement prévisionnel

#### → Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT) \*

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. !

Attention, si le projet occasionne des recettes, elles doivent être déduites du coût de déduire.

← Saisir le coût total de l'opération (en HT)

Si le projet occasionne des recettes, elles doivent être déduites du coût de l'opération.

Si loyers, vous trouverez ci-dessous, un tableau vous permettant de calculer ces recettes



Justificatifs des dépenses prévisionnelles \*

Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses ([consultez la source juridique r2](#)).

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

← Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses

Le projet va-t-il générer des recettes ? \*

Loyers, produit de cessions, etc...

Oui  Non

← Cliquez sur oui ou non si le projet va générer des recettes

Modèle de tableau de recettes

Il est important de calculer les recettes afin que celles-ci :

[Modèle à télécharger](#) Ce lien est éphémère

ODS - 17,2 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

← Si oui, il vous est possible de vous aider du modèle joint pour calculer les recettes relatives aux loyers

### Plan de financement \*

Joindre le plan de financement de l'opération en HT suivant le modèle pr

Attention, le montant du coût total du projet doit être strictement identi

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

**Joindre** un plan de financement de l'opération en HT uniquement

### Modèle de plan de financement détaillé (version xls)

L'utilisation de ce modèle est vivement recommandé.

[Modèle à télécharger](#) Ce lien est éphémère et ne devra

XLS - 13 ko

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

Un **modèle** vous est proposé et est vivement recommandé.

**Le coût total prévisionnel de votre plan doit être strictement identique à la rubrique ci-dessus « Coût total de l'opération (en euros HT) »**

## → Aides à l'investissement sollicitées

Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR/DSIL en 2023 ? \*

Oui  Non

**Cliquer** sur oui ou non si vous avez déjà présenté cette opération au titre des campagnes DETR/DSIL en 2023

Précisez le numéro du dossier déposé antérieurement

**Si OUI**, préciser le numéro du dossier déposé dans démarches simplifiées en 2023

### Dispositif de financement sollicité \*

Préciser si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de l'investissement local (DSIL). Pour la DETR, une commission d'élus fixe la liste des catégories de votre préfecture.

DETR

DSIL

**Choisir** le dispositif de financement sollicité (DETR ou DSIL) pour l'opération en cours de dépôt

### ◆ Si dispositif DETR Eligibilité de l'opération à la DETR

**Choisir 1 seule thématique dans la liste présentée ci-dessous : se référer page 14 à 18 du guide**

- 1 - Favoriser le développement d'entreprises et de l'emploi
- 2 - Soutien au commerce local
- 3 - Développer le tourisme
- 4 - Améliorer l'accès à un socle de services essentiels à la population, mutualiser les services et les moyens
- 5 - Améliorer l'offre de soins, aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé (exemple : les maisons de santé pluridisciplinaires construites dans les zones déficitaires en matière d'offre de soins, extension et aménagement des structures France Services, création de points numériques...)
- 6 - Créer un poste de chargé de mission en ingénierie de catégorie A ou B par une communauté de communes (pour elle-même et ses communes membres) : le poste peut être financé sur deux ans
- 7 - Constructions publiques classifiées ERP / IOP
- 8 - Voirie ERP/ Sécurité routière
- 9 - Equipement en numérique dans les bâtiments scolaires
- 10 - Mise en sécurité et accessibilité des églises
- 11 - Cimetières (à l'exclusion des columbariums et des cavurnes)
- 12 - Eau Assainissement
- 13 - Elimination des déchets
- 14 - Défense incendie
- 15 - Aménagement des aires de gens du voyage

◆ Si dispositif DSIL      Eligibilité de l'opération à la DSIL ★

**Choisir 1 seule thématique dans la liste présentée ci-dessous : se référer page 12 à 13 du guide**

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- 7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex : PTRTE)

**Montant de l'aide demandée ★**

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Conformément à l'article L1111-10 du CGCT [\[?\]](#), vous devez assurer un apportés par des personnes publiques à ce projet.

**Indiquer** le montant de la subvention demandée.  
Eviter les décimales de préférence

En 2024, comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ?  
Préciser si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public.

**Indiquer** si vous sollicitez d'autres aides publiques pour financer l'opération. Choisir dans la liste un ou plusieurs dispositifs. (Exemple : Fonds vert, DPV,...)

Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL 2024 ? ★

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024.

Oui  Non

**Cliquer** sur oui ou non si vous présentez une autre opération au titre de la DETR/DSIL 2024

Si oui, précisez le niveau de priorité de ce dossier. ★

Indiquer le rang de classement du projet par rapport aux autres dossiers déposés en 2024.

**Si OUI**, préciser le rang de priorité du dossier par rapport aux autres dossiers déposés en 2024

## 4) Finalisation du dossier

### → Pièces complémentaires

#### Pièces complémentaires

Inclure ici tous les documents utiles à l'instruction de votre demande, notamment :

- Audit ou diagnostic énergétique
- Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire)
- Devis
- Justificatifs des autres financements publics obtenus

Si vous souhaitez apporter des pièces complémentaires, il suffit de **cliquer sur le bouton « Ajouter un élément pour pièces complémentaires »**.

Cliquer autant de fois sur ce bouton pour ajouter un fichier.

#### Commentaire libre

Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes

**Déposer** un commentaire si vous souhaitez apporter des précisions complémentaires à votre dossier (facultatif)

## → Engagement du porteur de projet

- Engagement n°1 - obligation d'information en cas de modification du projet  
En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais la préfecture de département annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.
- Engagement n°2 - Obligation de publication du plan de financement  
En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement collectivités territoriales.
- Engagement n°3 - Exactitude des informations  
En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce

En cochant ces 3 engagements, vous vous engagez sur :

- l'obligation d'informer la préfecture ou la sous-préfecture d'arrondissement compétente en cas de modification du projet
- l'obligation de publication du plan de financement
- l'exactitude des informations

## 5) Dépôt du dossier

Dès complétude de l'ensemble des champs du formulaire de dépôt de la demande de subvention et insertion des pièces justificatives, il vous suffit de cliquer sur « Déposer le dossier ».



Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#) 



Si l'un des champs obligatoires n'est pas complété, le dépôt ne pourra se faire. L'application vous indiquera dans un bandeau rouge quel sera ou seront les champs restant à compléter.

L'opération peut prendre plusieurs minutes, il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraîchir la page. Dès le dépôt effectué, la page ci-dessous s'affiche et un courriel de confirmation vous est automatiquement envoyé à l'adresse de connexion sur démarches simplifiées.



**Merci !**

Votre dossier sur la démarche Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Marne) a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez échanger avec un instructeur.

**Si vous ne visualisez pas cette page ou si vous ne recevez aucun courriel de confirmation de dépôt, assurez-vous que votre projet ne soit pas resté au stade « Brouillon ».**

**Tout dossier au stade « Brouillon » à la fin de l'appel à projet ne pourra être instruit et sera considéré comme non déposé.**



*Le formulaire est à saisir autant de fois qu'il y a de projets à déposer.*

*Attention de bien veiller à indiquer un ordre de priorité de vos dossiers déposés en ligne.*

### III / Instruction de votre dossier déposé en ligne

#### 1) Attestation de dépôt

Dès le dépôt du dossier en ligne, la personne référente du projet recevra un courriel automatique l'informant que le projet sera examiné par les services compétents.

A partir de ce courriel, cliquer sur « Consulter mon dossier »

Consulter mon dossier

Vous arrivez sur la page ci-dessous dans démarches simplifiées. Cliquer sur « Obtenir une attestation de dépôt de dossier ». Ce document atteste le dépôt en ligne de votre opération pour 2024.



En outre, dans l'onglet **Messagerie**, vous recevez également une attestation de réception du dossier de demande de subvention pour votre opération.

**Ces attestations permettent à votre collectivité de commencer les travaux, c'est-à-dire de signer le 1<sup>er</sup> acte juridique (acte d'engagement avec un ordre de service ou devis ou bon de commande daté et signé pour accord). Elles ne valent pas promesse de subvention.**

#### 2) Examen du dossier

Les dossiers déposés seront examinés lors de 2 programmations :

- 1ère programmation : avril 2023 pour la DETR et la DSIL
- 2de programmation : juin pour la DSIL et septembre, en cas de crédits disponibles en DETR

#### 3) Notification de la décision

A la suite à la 1ère programmation, la collectivité **ayant reçu un avis favorable** pour son projet déposé en DETR ou DSIL recevra, en juin, la lettre de notification portant acceptation du projet.

Les dossiers, pour lesquels aucune notification n'aura été remise à la collectivité mi juillet 2024, seront examinés lors de la 2de programmation.

Avant la fin de l'année 2024, la collectivité recevra la lettre de notification portant acceptation ou rejet de son dossier.

##### ➔ Rappel de l'échéancier si la subvention est accordée

- **Commencement d'exécution des travaux : délai < à 2 ans à compter de la date de l'arrêté**
  - ⇒ Formaliser **impérativement** par l'annexe 6 – Attestation de commencement d'exécution des travaux signée du bénéficiaire et transmise à la préfecture (DCPPAT). Les études et acquisition de terrain ne constituent pas un commencement d'exécution.
- **Prolongation des travaux : à titre exceptionnel et pour une période d'1 an , renouvelable 1 fois**
  - ⇒ Demande motivée et intervenant avant le délai des 2 ans cités ci-dessus
- **Achèvement des travaux : impérativement dans un délai de 4 ans à partir de la déclaration de son commencement d'exécution par son bénéficiaire. Délai pouvant être prolongé de 2 ans si le projet n'est pas dénaturé et si le non-achèvement des travaux n'est pas imputable au bénéficiaire.**
  - ⇒ Formaliser **impérativement** par l'annexe 8 – Attestation d'achèvement des travaux signée du bénéficiaire et transmise à la préfecture (DCPPAT).

#### 4) Contacts utiles

*A tout moment, vous pouvez consulter votre dossier dans l'outil démarches simplifiées et suivre son état d'avancement.*

*Pour toute question relative à la démarche de dépôt en ligne, à la DETR et à la DSIL, vous pouvez contacter Pauline DERIQUE au 03.26.26.11.67 ou [pauline.derique@marne.gouv.fr](mailto:pauline.derique@marne.gouv.fr)*

*ou la sous-préfecture d'arrondissement compétente*

⇒ *Pour les collectivités de l'arrondissement d'Epernay, votre interlocuteur est Jean-Paul MONTEL : [jean-paul.montel@marne.gouv.fr](mailto:jean-paul.montel@marne.gouv.fr)*

⇒ *Pour les collectivités de l'arrondissement de Reims, votre interlocuteur est Isabelle BRICE : [isabelle.brice@marne.gouv.fr](mailto:isabelle.brice@marne.gouv.fr)*

⇒ *Pour les collectivités de l'arrondissement de Vitry-le-François, votre interlocuteur est Annabelle HUMBERT : [annabelle.humbert@marne.gouv.fr](mailto:annabelle.humbert@marne.gouv.fr)*